

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA308	3 jours - 21 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1889,00 €

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 24/09/2025 au 26/09/2025

**OBJECTIFS**

- Identifier la problématique d'un dossier sinistre et apporter la solution adéquate
- Appréhender et utiliser les outils nécessaires pour maintenir et approfondir ses connaissances
- Résoudre les problèmes factuels et de droit à l'aide de ses connaissances et des outils mis à disposition

**Information complémentaire :**

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**ici >>**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**La formation sera essentiellement consacrée à la résolution de cas pratiques.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Iffpass.**

## PROGRAMME

- A. Droit du contrat d'assurance dans la gestion du sinistre
- B. Champ d'application des garanties dommages aux biens et responsabilités civiles habitation
- 1. Étendue des exclusions notamment lorsque l'assuré pratique un sport dans un club affilié
- 2. Choc d'un VTM contre un arbre appartenant à l'assuré
- 3. Choc d'un VTM tiers contre un compteur EDF
- 4. Vol avec introduction clandestine et usage de fausses clefs
- C. Gestion des sinistres Responsabilité Civile Vie Privée (RCVP) et Défense Recours (DR)
- 1. Déterminer les pourcentages de responsabilités en cas de faute de la victime
- 2. Conséquences de la faute du tiers, cause partielle du dommage
- 3. Solution possible en cas de non garantie en DR (protection juridique)
- 4. Mise en oeuvre du recours de l'assureur RCVP des parents du mineur responsable contre l'école, le conjoint divorcé ou la colonie de vacances en cas de défaut de surveillance
- 5. Mise en jeu ou non de la garantie Défense Recours lorsque l'assuré a des dommages d'humidité provenant d'un voisin
- D. Gestion des sinistres dégâts des eaux et événements climatiques, exercice des recours
- 1. Lorsque l'assureur normalement désigné nous oppose sa franchise contractuelle
- 2. Application de l'IRSI lorsque plusieurs causes sont à l'origine d'un sinistre
- 3. Modalités de prises en charge des embellissements du copropriétaire d'un logement vacant dans la CIDECP
- 4. Étude du risque d'usage
- 5. Contribution conventionnelle des assureurs sur les honoraires d'expert
- 6. Gestion des recours dans le cadre de la Convention CIDEPIEC du recueil
- 7. Quid de l'obligation d'entretien et de réparation des articles 1719 et 1720 du Code Civil
- E. Gestion des sinistres incendie et risques divers – recours conventionnels à exercer et à subir
- 1. Communication d'incendie
- 2. Convention de renonciation PI, HE, VAN est-elle applicable dans les actions en remboursement ?
- 3. Responsabilités d'un ramoneur en cas de départ de feu après son intervention chez l'assuré
- 4. Recours en cas de dommages électriques contre EDF
- 5. Évaluer les partages de responsabilités entre le bailleur et le preneur
- F. Gestion des sinistres vol : maîtriser l'application des conventions

### **Validation des acquis :**

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...**
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Supports techniques sinistres habitation  
Appuis techniques sinistres habitation  
Référents techniques sinistres habitation  
Responsables d'équipe sinistres habitation

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1889,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 22/01/2026 à 20:06